

ASSEMBLÉE NATIONALE12 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 2233)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 100

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet

ARTICLE 3 BIS

I. – A la seconde phrase de l'alinéa 1, supprimer le mot :

« notamment ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase de l'alinéa 2, supprimer le mot :

« notamment ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.